



S.I.R.D.
135, rue de l'Industrie
38170 SEYSSINET-PARISSET

tél : 04.76.21.85.26
fax : 04.76.49.03.79

N/Réf : DELCOM **20-12**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Comité syndical
du 22 février 2012**

Le vingt deux février deux mille douze, à dix huit heures, le Comité du SIVOM, dûment convoqué s'est réuni au complexe sportif Aristide Bergès de Seyssinet-Pariset, sous la présidence de Monsieur Michel BAFFERT, Président du SIRD

Date de convocation : 14 février 2012

Nombre de délégués en exercice : 18 Présents : 12 Votants : 13

Présents : M BAFFERT, V BELLE(2), M BROUZET, J CARRIER, C DIDIER, J GAUTHIER, F GILABERT, V GONNET, M MASTROMAURO, A MATRAIRE (suppléant de M. COIGNÉ), M REPELLIN, J TESSAIRE

Absents excusés : Y BOULARD, A CARBONARI, C COIGNE, G FRIER, G JULLIEN, P MOLINARO, D ROUX

Président de séance : Michel BAFFERT

Secrétaire de Séance : Véronique GONNET

Rappel du quorum : 10

OBJET : INSERTION-EMPLOI

**Accompagnement renforcé vers l'emploi : Demande de subvention FSE 2012
validation du plan de financement et du projet. Modifications**

Rapporteur : François GILABERT

Le Vice-président expose :

La MIPE, dans le cadre de son activité et conformément à nos objectifs assure la mise en œuvre d'action d'accompagnement renforcé vers l'emploi pour les publics prioritaires éloignés de l'emploi.

Une partie des ces publics est identifiée comme bénéficiaires du RSA compétence du CGI.

Le Conseil général délègue à la MIPE par convention, la mission d'insertion professionnelle des allocataires du Revenu de Solidarité Active (rSa) exercée par le référent unique rSa du Parcours Emploi Renforcé

Cette mission d'accompagnement renforcé vers l'emploi assurée par les référents de parcours RSA (ex ALI) fait l'objet d'un dossier de demande de subvention auprès du Fond social européen (FSE) qu'il convient aujourd'hui de valider.

Contexte :

La loi du 1^{er} décembre 2008 donne aux Départements la responsabilité de la mise en œuvre du rSa, et ainsi de l'orientation des allocataires du rSa soumis à droits et devoirs selon l'article L 262-28 du CASF.

L'objectif principal du Conseil général de l'Isère est le retour à l'emploi durable de ces allocataires afin de leur permettre une vie autonome. Pour ce faire, il sollicite ses partenaires (notamment **Pôle emploi, les collectivités locales, les associations, ...**), dont le SIRD au travers de sa Maison Intercommunale pour l'emploi, dans la mise en œuvre de l'accompagnement vers et dans l'emploi, moyen primordial pour atteindre cet objectif énoncé dans la Convention d'Orientation du RSA.

Objectif visé : accompagner vers et dans l'emploi les allocataires du RSA, par l'action des référents de parcours RSA (Ex ALI) sur la base de 70 bénéficiaires/par an et par ETP

Architecture de l'opération : le CGI propose aux bénéficiaires différentes opérations dans le cadre d'un parcours individualisé. Pour atteindre cet objectif d'accès à l'emploi, l'allocataire sera accompagné dans ses démarches par un référent de parcours.

Pour assurer cette opération LA MIPE (Maison Intercommunale pour l'emploi) dispose de 2.55 ETP référents Parcours RSA dédiés à l'accompagnement des allocataires du RSA.

Le présent dossier de subvention correspond à la prise en charge financière par le Conseil général de l'Isère des 2.55 ETP plafonnée à 42 024 € cofinancés à 50% par le FSE.

Le reste de l'action soit 67% étant financés par le SIRD sur ces fonds propres.

	Budget 2012
CGI	21 012
FSE	21 012
SIRD	84 188,40
TOTAL	126 212,40

Budget prévisionnel de l'opération ACCOMPAGNEMENT RENFORCE VERS L'EMPLOI (REFERENT PARCOURS RSA)

Années / Exercices	2012	
	€	%
Postes de dépenses		
Dépenses directes (1+2+3+4)	105 177 €	100%
1. Personnel	105 177 €	100%
2. Fonctionnement		
3. Prestations externes		
4. Liées aux participants		
5. Dépenses indirectes de fonctionnement	21 035,40	
6. Dépenses en nature		
Dépenses totales	126 212,40 €	100%

Après débat, il convient de valider Le projet d'accompagnement renforcé vers l'emploi assurée par les référents de parcours RSA (ex ALI) faisant l'objet d'un dossier de demande de subvention auprès du Fond social européen (FSE) ainsi que le budget prévisionnel 2012.

Le comité syndical,

↳ **VALIDE le Projet d'accompagnement renforcé vers l'emploi assuré par les référents de parcours RSA de la MIPE,**

↳ **VALIDE le budget prévisionnel 2012 de l'opération.**

↳ **VALIDE la demande de subvention auprès du FSE**

↳ **AUTORISE le Président à signer tout document afférent à la présente demande de subvention**

↳ **Dit que la présente délibération remplace la délibération N°08-12 du 18 janvier 2012**

CONCLUSIONS ADOPTEES A L'UNANIMITE

Conforme au registre

Fait à Seyssinet-Pariset, le 23 février 2012

Le Président,
Michel BAFFERT